

Stage linguistique des programmes DAES I et BA-LET Variante A Non natifs/natives

Objectifs du stage

Le stage linguistique est une partie obligatoire des études. Il poursuit trois objectifs:

- Expériences interculturelles et application des connaissances acquises dans la partie «Interculturel».
- Observation et réflexion sur les expériences faites dans des situations d'apprentissage et de contact de langues. Mise en pratique des connaissances acquises dans les parties «Pratiques de langue» et «Linguistique appliquée».
- Perfectionnement de la compétence pratique de la langue et approfondissement des connaissances acquises dans la partie «Pratiques de langue».

Pour permettre d'exploiter les connaissances acquises dans les parties citées, le stage ne devrait pas être effectué avant la fin de la première année.

Reconnaissance de stages antérieurs

Les stages linguistiques effectués avant le début des études peuvent être reconnus entièrement ou donner droit à une réduction de la durée du stage dans les conditions suivantes :

- Reconnaissance entière: Un séjour d'une durée minimale d'une année effectué après la scolarité obligatoire (p. ex. échange scolaire avant la maturité ou séjour après la maturité) peut être reconnu comme stage linguistique.
- Réduction de la durée du stage : Un stage d'une durée minimale de trois mois, effectué sans interruption dans l'année précédant immédiatement les études peut permettre de réduire la durée du stage de trois mois à un mois.

La reconnaissance de stages antérieurs n'est possible que pour les étudiant-e-s ayant de très bonnes connaissances de la langue. L'évaluation des connaissances est basée sur les prestations montrées pendant la première année dans la partie «Pratiques de langue». Dans tous les cas un rapport de stage sera exigé. La demande de reconnaissance doit être adressée au / à la conseiller-e aux études, au plus tôt à la fin du premier semestre.

Répartition de la durée du stage

Pour permettre une véritable expérience interculturelle il est vivement recommandé de faire le stage sans interruption. Toutefois, en cas de difficultés organisationnelles, il est possible de faire le stage en deux parties dont une doit être d'une durée minimale de deux mois.

Lieux de stage reconnus

Le plan d'études exige un stage dans une région de la langue cible située à l'étranger. La Suisse n'est pas reconnue comme lieu de stage.

Forme du stage

Il est recommandé aux étudiant -e-s qui n'ont pas le niveau requis C1 de suivre des cours de langue pendant trois semaines au minimum.

Les étudiant-e-s ayant déjà de bonnes connaissances de langue peuvent remplacer l'école par un travail ou une autre activité qui leur permette d'entrer en contact avec la culture cible.

Attestation du stage et créditation

Selon le programme d'études, le stage sera crédité différemment :

- DAES 1 : Stage sans rapport. 2 ECTS. Remplir le formulaire « Descriptif du stage ».
- BA FLE : Stage avec rapport. 3 ECTS. Ecrire le rapport selon les consignes « Rapport de stage ». En tous les cas le stage sera documenté par les attestations pertinentes (attestation de l'école, de l'employeur, etc.).

Cas spéciaux

Trois stages obligatoires

Les étudiant-e-s ayant choisi trois langues étrangères dont aucune n'est la langue maternelle ou seconde peuvent demander une réduction de la durée totale des stages à six mois. Ils / elles s'adresseront à leur conseiller- e aux études pour régler les détails.

AKG, septembre 2021